

**COMMISSION D'ARRONDISSEMENT DEMATERIALISEE DE MONTPELLIER
POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPEES**

Séance du mardi 12 octobre 2021

AVIS DE LA COMMISSION

Établissement : IFMK
Nature du projet : VR
Référence : AT 034 172 20 325
Catégorie : 3
Commune : MONTPELLIER
Maître d'ouvrage : Institut de formation
Maître d'œuvre : SARL ROBIN ET CARBONNEAU

Après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, et à l'issue du vote prévu par l'article 39 du décret 95-260, la commission d'arrondissement émet un avis :

Avis favorable

à la réalisation du projet

Un signal d'appel tel une sonnette devra être mis en place au niveau du rez de chaussée haut afin qu'une personne en fauteuil roulant puisse signaler sa présence.

La Présidente



Y. BENAMARA



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer
Service habitat construction et affaires juridiques

Montpellier,

Affaire suivie par : Mélanie MARCEAUX
Téléphone : 04 34 46 61 24
Mél : ddtm-shaj-as@herault.gouv.fr

**SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE POUR
L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

RAPPORT VISITE DE RECEPTION

LEVÉE D'AVIS DEFAVORABLE

Séance du 19 octobre 2021

Commune	MONTPELLIER
Etablissement	IFKM
Activité	Institut de formation
Adresse	1702 avenue de saint Priest
Référence	AT 034 172 20 325
Projet soumis à la sous-commission du	1 ^{er} avril 2021
Classement	3
Visite effectuée le	03/08/21

Textes applicables

Loi n°2005-102 du 11 février 2005
Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006
Décret n° 2007-1327 du 11 septembre 2007
modifiant le Code de la Construction et de l'habitation.
Et les arrêtés s'y rapportant.

Loi n° 91-663 du 13 juillet 1991
Décret n° 94-86 du 26 janvier 1994
Arrêté interministériel du 31 mai 1994 modifiant
et complétant le Code de la Construction et de l'Habitation

Conformément aux articles L 111-8-3, R 111-19-30 du code de la Construction et de l'Habitation et à l'Arrêté Préfectoral n° 2013-01-1715 le groupe de visite de la Commission d'Arrondissement de Montpellier pour l'accessibilité aux personnes handicapées a procédé à la **visite de réception** de l'IFMK, sur la commune de Montpellier, le 03 août 2021 à 15h30.

La réception concerne *l'aménagement d'un bâtiment en institut de formation en masso kinésithérapie*.

MEMBRES DU GROUPE DE VISITE

Etaient présents :

- | | |
|--------------------|--------------------------------|
| - Georges ARDISSON | Conseiller municipal |
| - José CHIETERA | Représentants des Associations |
| - Quentin ISTACE | |
| -Mélanie MARCEAUX | Représentante de la DDTM34 |

AUTRES

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| CABEZAS Thibault | EGM |
| CHAPELIER Jean-François | KEEP Administrateur |
| CHOUPIN Soizic | Architecte |
| MIRAPEIX Sébastien | Direction |
| RAYNAL Philippe | APAVE |
| SOCCOTA Jean-Christophe | Secrétaire général |

Il est constaté que les travaux de mise en accessibilité ne sont pas terminés :

Les membres du groupe de visite proposent à la commission d'émettre un avis défavorable jusqu'à la réalisation des prescriptions suivantes :

- Mise en accessibilité de l'extérieur : bande d'éveil, traitement des escaliers, bande de guidage, signalétique pour les places de parking.
- Mise en accessibilité de l'intérieur du bâtiment : WC PMR du RDC haut et du R+1, contraste visuel de la première et de la dernière marche des escaliers entre le RDC bas et haut.

En date du 15 septembre 2021 des photos ont permis de constater la réalisation des prescriptions ci-dessous.

Les membres du groupe de visite proposent à la commission d'émettre un avis favorable à l'ouverture de cet établissement.



1ère et dernière contre marche contrasté
bande d'éveil
nez de marche contrasté
prolongement des rampes d'1 giron

Bande de guidage et bande d'éveil pour passage
voiture



Bande de guidage de la place de parking et
piéton

Bande de guidage de la place de parking



Place PMR bas : marquage horizontal et vertical et mise en place de la bande de guidage



Place PMR haut : marquage horizontal et vertical et mise en place de la bande de guidage



Contre marche contrastée en bleu



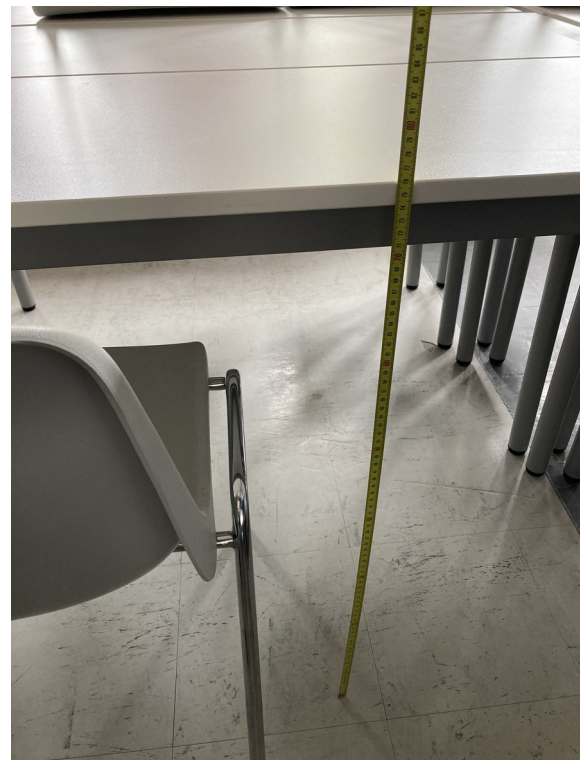
Bande d'éveil escalier accueil



ESCALIER pour accéder à l'étage :
1ère et dernière contre marche contrasté
bande d'éveil
nez de marche contrasté
prolongement des rampes d'1 giron



Bureau bibliothèque : 70,5 cm sous plateau et
73,5 cm sur plateau
30 cm de profondeur



Bureau classe : 71 cm sous plateau et 76 cm sur
plateau
30 cm de profondeu



WC RDC : assise = H 49cm

WC RDC : Barre = H entre 70cm et 73cm

WC RDC : papier toilette H = 101cm



WC RDC : lave main : H 85cm

WC RDC : lavabo = H entre 70cm et 73cm



WC RDC : Porte coulissante

Savon : H = entre 122cm et 127cm

Sèche main : H= 130cm

AT 034 172 20 325

DDTM 34
Bât. Ozone, 181 place Ernest Granier
CS60556
34064 MONTPELLIER Cedex 2



WC R+1 : porte
coulissante

Lave main : H 84cm

Barre d'appui :
71cm<H<74cm

Wc : H = 48 cm



Sèche main 110 cm<H<120 cm



Les membres du groupe de visite proposent à la commission d'émettre un avis favorable à l'ouverture de cet établissement.

Montpellier, le 20/09/2021
Le rapporteur
Mélanie MARCEAUX